



Tél/Fax 05 61 68 71 50

Mairie.vira@orange.fr

Vira, le 9 juin 2007

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 juin 2010 convoquée le 31 mai 2010

Présents : Philippe BABIN, Gilles BERDOT, Pierre BRICOUT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER, Jean-François SPRIET

Absents : Christian AUTHIE, Viviane JURADO, Hélène POUJOL

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Jean-Louis CLAUZET

I. Approbation du compte rendu de la réunion du 13 avril 2010

Le compte rendu de la réunion du 13 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

II. Comptes rendus des réunions des délégués

- Réunion du SIAD : rien de particulier. Suivre néanmoins le risque de remise en cause, par la perception de Mirepoix, de la répartition investissement/fonctionnement des travaux d'entretien.
- Réunion de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes le 15 avril
 - Vote du budget : vote à l'unanimité. Ce budget présente des recettes fiscales de 1 734 350 € pour la compensation de la TP. C'est une recette en augmentation de 258 972 € grâce à l'implantation d'entreprises nouvelles (mais sans la réforme de la TP, il y aurait 52 000 € de plus) et 160 648 € pour la partie foncière.

Points particuliers :

- Subvention au fonds unique de l'habitat
- Lancement du chantier nouvelle gendarmerie
- Provision pour l'étude TNT
 - Fonds de concours de 50% pour les travaux de voirie communale

- En 2011, en raison de la disparition de la TP, la Communauté de Communes du Canton de Varilhes ne maîtrisera plus qu'environ 170 000 € de recettes sur un total de 2 000 000 €, le reste devenant des attributions plus ou moins aléatoires de l'état.
- Modification nécessaire des statuts (voir point III ci-dessous)
- Vote de la TEOM en légère baisse – répercussion de l'amorce de la politique de péréquation du SMECTOM

III. Délibération sur une proposition d'extension des compétences de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes

Le conseil municipal délibère favorablement, à l'unanimité, sur une proposition d'extension des compétences de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes et les nouveaux statuts qui en découlent. Cette extension porte sur :

- L'aménagement de l'espace communautaire pour prendre en compte la mise en œuvre de la TNT
- L'aménagement rural pour l'élaboration de diagnostics agricoles dans le cadre d'une convention de mandat
- Le développement culturel
 - Aménagement et gestion de la lecture publique
 - Promotion et développement de l'enseignement musical (école de musique communautaire)
 - Soutien aux actions en faveur du devoir de mémoire

IV. Délibération sur l'institution d'une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles

Depuis la mise en place du PLU, certains terrains anciennement non constructibles sont aujourd'hui classés en AU-0, et ont donc pris de la valeur en raison de ce classement communal.

Depuis 2006, la loi autorise les communes à instaurer une taxe forfaitaire qui intervient à la 1^{ère} cession après classement au taux de 10% sur les 2/3 de la valeur de la cession, soit un taux réel de 6.66%

Des exonérations ont été prévues : prix de cession < 3 fois la valeur d'acquisition, cession de moins de 15 000 €, dépendance de l'habitation...

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

V. Episode neigeux des 4 et 5 mai – dégâts éventuels (demande CG09 et office du tourisme)

La commune n'a pas eu de dégâts lors de l'épisode neigeux.

VI. Demande d'aménagement d'une marelle sur la Paychère

L'ACCEM (ex CLSH) souhaite aménager une marelle sur la Paychère et aurait besoin, pour ce faire, d'une dalle bétonnée.

Monsieur Lloveras est d'accord pour la réaliser sur le mois de juin, en coordination avec Igor Cabezos, pour un coût exceptionnel de 300 €.

Le conseil est d'accord pour cette réalisation et Isabelle Veluet prendra contact avec Igor pour choisir l'emplacement et fixer les détails.

Igor coordonnera le travail (environ 2mX3m).

VII. Délibération subventions (complément) et virements de crédits :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme l'affectation des 400 € de divers non affecté et les virements de crédits nécessaires :

- Les Resto du Cœur 100 €
- Z'art en Douc 250 €
- Participation ESTIVE 400 €

Les virements de crédit se font de la manière suivante :

- Affectation des 400 € de subventions non affectées
- Le solde pris sur le poste « dépenses imprévues ».

VIII. Questions diverses

Absence du maire

Le maire sera absent jusqu'au 27 juin compris.

Jean-Louis Clauzet assurera l'intérim. Les dossiers ont été transmis.

Aménagement du village

Le CAUE a remis son étude sur le columbarium et un jardin du souvenir (sur le côté de la sacristie de l'église).

Ce projet correspond bien à nos souhaits.

Jean-Louis Clauzet complétera l'étude par l'implantation de 4 à 5 emplacements complémentaires pour des concessions.

Des devis seront ensuite réalisés. Il s'agit essentiellement de terrassement.

salle des fêtes

60 chaises ont été achetées pour la salle des fêtes.

En ce qui concerne la toiture, il faudra probablement la refaire. Des devis seront prochainement réalisés.

Info PNR

Monsieur Mangin, hydrologue, viendra voir le problème de l'alimentation de la fontaine que nous souhaitons réhabiliter.

Proposition ESTIVE

L'ESTIVE propose de monter un spectacle sur VIRA : Pierre meunier « au milieu du désordre ».

Ce spectacle, entièrement organisé par l'Estive, sera gratuit pour les spectateurs. L'Estive prendra à sa charge le budget (4730 €) à l'exception d'une participation de la commune de 400 €.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et la date du 23 octobre 2010 est retenue. La salle est bloquée pour cette date.

Z'Art en Douc

L'association souhaite renouer avec un festival intercommunal au niveau de la vallée.

Le conseil municipal est d'accord pour que tout ou partie se passe à Vira et pour donner une subvention identique à celle qui était donnée précédemment (250 € voir VII).

Toutefois, en raison de problèmes multiples, la date du 20 août est abandonnée.

Le calendrier et la forme de ce festival seront précisés ultérieurement.

Rapport Veritas – électricité de la commune

La situation est globalement conforme sauf pour l'église où l'installation est à reprendre complètement. Quelques détails mineurs à corriger dans les autres bâtiments.

AFP

Les aménagements ont commencé (clôtures, points d'eau...)

Les éleveurs ont été trouvés. Les formules juridiques mises en place.

Le conseil donne un accord de principe pour prendre à sa charge 25% des travaux de remise en état du chemin d'accès (chemin communal) dans un plafond de 2500/3000 €.

Poubelles

En accord avec le SPECTOM, un nouvel emplacement a été défini pour la benne près de la mairie. La benne de l'aire de la Rendo a été remplacée par une grande benne et une celle du cimetière a été remise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

Quoi	Qui	Quand	Observations
Délibération sur les nouvelles jusqu'compétences de la cc	Brigitte	De suite	Voir modèle. Envoyer également les exemplaires de statut au contrôle de la légalité
Délibération sur l'institution de la taxe forfaitaire	Brigitte	De suite	Voir modèle
Aménagement marelle sur la Paychère	Igor Cabezos	Rendez vous sera pris par I Veluet (ACCEM) pour fixer les détails	Portable I Veluet 06 79 31 46 58 – I Veluet est prévenue.
Aménagement cimetièrre	JL Clauzet		Compléter l'étude du CAUE
Réfection toiture salle des fêtes	Jfs	Urgent	Devis à demander
Délibération subventions et virement de crédit	Brigitte		
ESTIVE accord à donner	Jfs	Fait	